



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

Distr.: LIMITEE  
ECA-WA/ICE.19/2016/05  
Texte original: Français

**DIX-NEUVIEME (19ème) SESSION DU COMITÉ  
INTERGOUVERNEMENTAL DES EXPERTS  
(CIE19) DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

*25-26 février 2016, Dakar, Sénégal*

**RAPPORT**

*Mobiliser plus de ressources pour financer le développement :  
nécessité d'appliquer la Vision Minière Africaine*

Février 2016



Bureau Sous Régional pour l'Afrique de l'Ouest

Maison des Nations Unies, 428 Avenue du Fleuve P.O. Box 744 / BP 744 Niamey, Niger

Tel: +227 20-72-29-61 Fax: +227 20-72-28-94 Email: [srdcwest@uneca.org](mailto:srdcwest@uneca.org) Site Web: <http://www.uneca.org/fr/sro-wa>

## Table des matières

Sigles et abréviations .....	4
1. Introduction.....	5
2. Méthodologie et articulation du rapport .....	6
3. L’Afrique de l’Ouest, une sous-région dotée de ressources minières et pétrolières convoitées, mais avec des retombées mitigées .....	7
4. Peut-on mobiliser plus de ressources du secteur minier pour le développement des pays d’Afrique de l’Ouest ? .....	9
4.1. La VMA prescrit des directives pour une exploitation plus profitable des ressources du sous-sol.....	9
4.2. L’ITIE prescrit une norme pour la transparence dans les industries extractives.....	10
4.3. Lever les contraintes et les défis majeurs pour appliquer la VMA .....	12
5. Conclusion et recommandations .....	13
Bibliographie .....	15

## Sigles et abréviations

BAD : Banque Africaine de Développement

BGS : British Geological Survey

CEA : Commission Economique des Nation Unies pour l'Afrique

CEA/BSR-AO: Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CIE : Comité Intergouvernemental des Experts

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour la Commerce et le Développement

ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

VMA : Vision du Régime Minier de l'Afrique

UA : Union Africaine

G8 : Groupe de discussion regroupant les 8 états et gouvernements les plus industrialisés au monde

RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

**UICN : Union internationale pour la conservation de la nature 2011**

## 1. Introduction

En Afrique de l'Ouest, les Etats disposent de ressources naturelles du sol et/ou du sous-sol, en particulier des ressources minières et/ou pétrolières. Mais c'est aussi la sous-région africaine qui comporte le plus grand ratio (80%) de pays les moins avancés au monde (12 pays sur 15 en janvier 2014<sup>1</sup>). L'impact attendu de l'exploitation minière sur les économies des pays et sur les populations locales est à peine perceptible depuis les indépendances des années 60. C'est bien là le « paradoxe de l'abondance » ou la « malédiction des ressources naturelles » qui marque le continent africain tout entier, et plus encore la sous-région où elle a même occasionné des guerres civiles et crises sociales dans plusieurs pays. Nombreuses sont les raisons évoquées pour expliquer cette déplorable spécificité de l'Afrique, qui est pourtant loin d'être une fatalité.

En effet, l'essentiel des programmes de développement basés sur le potentiel en ressources minières ont eu des impacts mitigés sur le développement économique et social, à cause de la mauvaise gouvernance, du faible niveau des infrastructures de développement, des exigences du marché mondial, du déficit de capacités en ressources humaines et en technologies des pays, etc (CEA, 2011). S'y ajoutent la corruption, l'injustice sociale et bien d'autres maux connus de tous. Il en résulte que les contrats miniers sont souvent déséquilibrés aux dépens des pays africains et de leurs populations, et par conséquent génèrent peu de revenus et d'emplois aux pays. Ce constat est confirmé par les statistiques de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA)<sup>2</sup>, qui démontrent que les revenus des compagnies minières opérant en Afrique augmentent vertigineusement, alors que dans le même temps, les taxes versées aux Etats africains stagnent.

A l'instar de nombreux autres pays du continent, les pays ouest africains accusent un manque chronique de ressources pour financer leur développement. Depuis 2008, les plus hauts dirigeants de la sous-région ont tenté d'atténuer ce manque en prenant des mesures pour mobiliser plus de ressources à partir de l'exploitation minière afin de financer le développement. Cette prise de conscience s'est traduite par l'adoption en juillet 2009 par la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Directive C/DIR.3/5/09 portant sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques du secteur minier. Ensuite, un projet de politique sur le développement minier de la CEDEAO a été examiné et redéfini par les parties prenantes en avril 2011, et la Politique de développement des ressources minérales de la CEDEAO a été adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement, en janvier 2012 à Abuja, au Nigeria. Dans le même ordre d'idée, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a également développé une Politique minière commune adoptée en 2000 et a adopté un code minier communautaire en 2003.

Ces mesures sous-régionales font écho à la Vision Minière Africaine (VMA) adoptée par la Conférence des Ministres africains des mines en octobre 2008 et approuvée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) en février 2009. En effet, pour les gouvernements africains, il était question de savoir comment traduire l'énorme richesse en ressources minérales de l'Afrique et les retombées positives des investissements, en une croissance économique équitable et inclusive. La VMA apporte à ce questionnement des solutions voulues par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de tout le continent, car elle vise

---

1 <http://donnees.banquemondiale.org/region/LDC>

2 CEA, Rapport économique sur l'Afrique 2011.

une « exploitation équitable et optimale des ressources minières en vue d'une large croissance durable et d'un développement socio-économique » équilibré.

En outre, une adhésion de tous les Etats membres de la CEDEAO à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) serait un complément utile de la VMA en termes de transparence et d'équité dans l'exploitation minière. Une telle avancée serait de nature à améliorer sensiblement la gouvernance du secteur, et à protéger les économies ouest africaines de l'exploitation abusive de leurs ressources minières, afin que les pays puissent en tirer le maximum de ressources pour financer leur développement, de sorte à être au rendez-vous de l'agenda 2030 des nations Unies en réalisant à cette échéance les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce faisant les pays ouest africains seraient tout aussi bien en mesure de mettre en œuvre l'agenda 2063 de l'UA.

La mise en œuvre de la VMA par tous les pays africains en général et par ceux membres de CEDEAO en particulier s'impose donc, non pas comme un choix, mais plutôt comme une nécessité pour prétendre atteindre l'émergence que la majorité des pays africains appellent de tous leurs vœux. Pour ce faire, un changement de paradigme de développement devient le passage obligé, et doit être basé sur les principes édictées à la fois par la VMA et l'ITIE.

C'est dans le souci de contribuer à ce changement nécessaire que le Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AO) s'est proposé de mener la présente étude intitulée « *Mobiliser plus de ressources pour financer le développement : nécessité d'appliquer la Vision Minière Africaine* ».

Cette étude a pour objectif général de plaider pour une appropriation de la VMA par les pays africains en général et ceux de l'Afrique de l'Ouest en particulier, démarche qui permettra à terme une exploitation optimale et plus équitable des ressources minières et pétrolières en vue d'une croissance inclusive et durable des pays. De manière spécifique, il s'agit de : (i) mettre la sous-région dans les conditions de l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 et réaliser l'agenda 2063 de l'UA; (ii) contribuer au renforcement des capacités liées à la mobilisation des ressources domestiques. Autrement dit, il s'agit d'appeler les pays à une meilleure gouvernance du secteur minier pour endiguer la fuite illicite des capitaux, et afin de leur permettre de parvenir réellement à l'émergence qu'ils ont proclamée à l'échéance 2020 pour les uns à 2035 pour les autres.

## **2. Méthodologie et articulation du rapport**

La présente étude est menée en s'appuyant sur une recherche documentaire portant sur les écrits existants et les analyses faites par des spécialistes, des chercheurs et des organisations internationales intervenant dans le secteur minier. Ces informations ont été collectées à partir des documents et publications en ligne, dans les journaux et dans toutes publications dignes d'intérêt. L'étude s'est appuyée en particulier sur les conclusions du « Dialogue de haut niveau sur les politiques harmonisées de gestion des ressources naturelles en zone CEDEAO », que la CEA/BSR-AO a organisé les 06 et 07 octobre 2015 à Dakar au Sénégal. Elle s'aligne sur les prescriptions de la VMA, complétée par celles de l'ITIE. Le projet de rapport de l'étude est soumis à la sanction des experts invités à participer à la Dix-neuvième Session du Comité Intergouvernemental des Experts (CIE) d'Afrique de l'Ouest, qui a lieu du 25 au 26 février 2016 à Dakar au Sénégal, en vue de recueillir les commentaires et recommandations nécessaires pour sa finalisation.

Le présent rapport comporte cinq chapitres, Après l'introduction, le second indique la méthodologie et son articulation. Le troisième chapitre révèle une Afrique de l'Ouest, dotée de ressources minières et pétrolières convoitées, mais avec des retombées mitigées. Le quatrième chapitre soutient que la mobilisation optimale de ressources du secteur minier pour développement passe par l'application des directives de la VMA et l'adhésion des pays (non encore adhérents) à l'ITIE. Le cinquième et dernier chapitre conclut l'étude et propose des recommandations.

### 3. L'Afrique de l'Ouest, une sous-région dotée de ressources minières et pétrolières convoitées, mais avec des retombées mitigées

L'Afrique concentre 30 % des réserves mondiales de matières premières minières et constitue déjà un producteur incontournable pour un grand nombre de ressources minérales. L'Afrique de l'Ouest n'est peut-être pas aussi bien dotée que certaines sous-régions africaines telles que l'Afrique centrale, mais elle regorge d'importantes richesses dans son sous-sol. La répartition des gisements et indices est liée au contexte géologique de ce sous-sol. En effet, l'Afrique de l'Ouest est caractérisée du point de vue géologique par le craton ouest-africain qui en occupe 4.500.000 km<sup>2</sup> de superficie s'étendant sur la zone CEDEAO et la Mauritanie, soit 73,28 % de la superficie totale de la sous-région. Les différents pays de l'Afrique l'Ouest sont inégalement couverts par les terrains archéens et birrimiens qui correspondent aux principales périodes métallogéniques de la sous-région. Ce type de terrain comporte des bassins sédimentaires qui renferment l'essentiel des gisements d'hydrocarbures, de calcaires (ciment), de gypse (plâtre) de phosphates, et des gisements d'or, de diamant, de fer, de manganèse, de bauxite, de cuivre, de zinc, tandis que les gisements d'uranium peuvent être liés au socle lorsqu'ils sont de type primaire (Sénégal, Mali, Guinée) ou aux formations sédimentaires lorsqu'ils sont de type secondaire (Niger).

Figure 1: Distribution de quelques types de minéralisations en fonction du substrat géologique

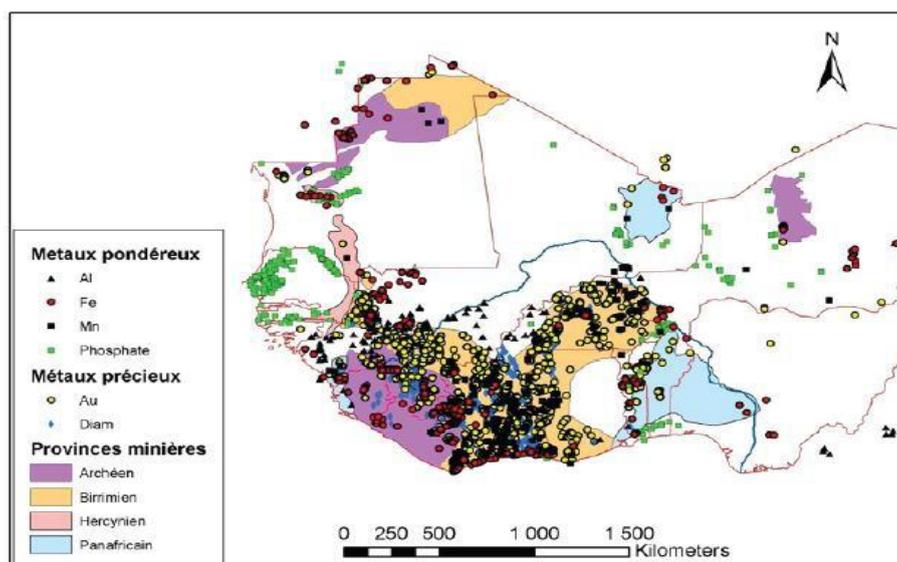


Fig. 2 : distribution de quelques types de minéralisations en fonction du substrat géologique.

Source : *Evolution du secteur minier en Afrique de l'ouest (UICN, 2011)*

L'intensité de l'activité minière mesurée à travers le taux d'occupation du territoire par les titres miniers dans un pays, varie d'un pays à l'autre. Elle est relativement forte en Guinée, au

Libéria, au Ghana et au Burkina (27 à 63%), plus faible au Mali, au Togo, en Sierra Leone et au Sénégal (8 à 17%) comme l'indique le (tableau n°1) ci-après.

**Tableau N° 1: Superficie des titres miniers (en superficie effective, corrigée des superpositions de titres miniers) pour quelques pays.**

Pays	Superficie Km2 (approximatif)	Superficie des permis miniers (approximatif)	% du territoire (approximatif)
Burkina Faso	274 200	80 860	29
Ghana	238 540	62 720	27
Guinée	245 860	155 260	63
Libéria	97 754	47 710	48
Mali	1 241 238	172 233	14
Sénégal	196 720	25 000	8
Sierra Léone	71 710	12 173	17
Togo	56 785	6 994	12

Source : Extrait de « Evolution du secteur minier en Afrique de l'ouest » UICN, 2011

Les statistiques de production mondiale de substances minérales montrent qu'en 2013 la part de l'Afrique de l'Ouest était de 8.56 % pour l'or, 3.87 % pour le manganèse, 6.80 % pour la bauxite, 0.74 % pour fer, 7.15 % pour l'uranium, 0.21 % pour le cuivre, 0.32 % pour le zinc et 0.76 % pour le Diamant. Pour cette même année, le Ghana était en tête de production d'or avec une part de 38 % de toute la production de l'Afrique de l'Ouest, suivi du Mali (17,5 %) et du Burkina Faso (13,7%). Le Ghana détenait également la suprématie de la production de manganèse avec 98 % de la production totale de la sous-région loin devant la Cote d'Ivoire, deuxième avec 2%. A titre illustratif, la Guinée seule recèle les plus grandes réserves mondiales en bauxite dont elle est le 4<sup>ème</sup> producteur mondial. Elle est le premier producteur de bauxite de la sous-région avec 93 % de la production totale suivie du Ghana (4 %) et de la Sierra Léone (2.7 %). En outre, le Niger occupe la quatrième place mondiale de la production d'Uranium, et détient la totalité de la production d'uranium de la sous-région (BGS.World Mineral Production 2009-2013).

Pour le diamant, c'est la Sierra Léone qui vient en premier avec 60 % de la production totale dans la sous-région, suivie de la Guinée (20 %) et du Ghana (16 %). Le Togo vient en tête en matière de production de phosphate avec 58 % suivi du Sénégal (42 %). A noter que le Sénégal fût premier producteur de phosphate lors des deux dernières années au moins (62 % en 2011 et 56 % en 2012), devant le Togo (38 % en 2011 et 44 % en 2012 ) qui a inversé la tendance en 2013. Les principaux producteurs d'argent sont le Burkina Faso (87 % en 2013), le Ghana, la Cote d'Ivoire et le Niger (voir annexe 1 : statistiques de production annuelle de substances minérales).

Les richesses minières ont une importance majeure dans l'économie des différents pays de la sous-région car elles représentent globalement 5 % des recettes d'exportation de l'Afrique de l'Ouest et la plus importante source de devise étrangère pour bon nombre de pays. Le tableau en annexe 1 élaboré à partir des données extraites des statistiques tirées de World Mineral Production 2009-2013 et Annuaire Statistique Africain 2014, montre l'importance du secteur

extractif hors pétrole dans le PIB des différents pays ouest africains. Il indique que c'est en Guinée que le secteur minier a le plus contribué dans l'économie avec une part d'environ 20% de 2010 à 2012. Dans d'autres pays comme le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Niger, le Nigeria et la Sierra Léone, le secteur extractif contribue également beaucoup au PIB avec des parts parfois supérieures à 10 % selon les années.

L'or est la principale ressource minière exploitée en Afrique de l'Ouest. Les autres substances exploitées, en dehors des matériaux de construction et d'empierrement, sont principalement le diamant (Libéria, Guinée), le fer (Libéria, Guinée, Sierra Leone), la bauxite (Guinée, Ghana), le phosphate (Sénégal, Togo) et l'Uranium (Niger), le manganèse (Côte d'Ivoire, Ghana, Côte d'Ivoire), les minéraux lourds de type zircon, rutile et ilménite (Sénégal, Sierra Léone).

**Tableau N°2: Mines et emplois**

*Evolution du  
en Afrique de  
2011*

Pays	Emploi directs	Année
Mali	6 085	2008
Burkina	1 150	2009-2010
Sénégal	430	2010
Mauritanie	4600	2010

*Source:  
secteur minier  
l'ouest UICN,*

Si ces richesses du sous-sol étaient exploitées judicieusement, elles pourraient rapporter plus de devises et permettre la création de plus d'emplois, ce qui contribuerait grandement à l'émergence économique et sociale des pays de l'Afrique de l'Ouest qui pour l'instant, demeurent à 80 des PMA depuis plus d'un demi-siècle qu'ils les exploitent. Pour changer cette donne, la VMA propose des solutions, complétées et/ou renforcées par l'ITIE.

#### **4. Peut-on mobiliser plus de ressources du secteur minier pour le développement des pays d'Afrique de l'Ouest ?**

On serait tenté de répondre par l'affirmative à cette question, sous réserve que les Etats acceptent de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre les solutions qu'ils ont eux-mêmes élaborés après une analyse critique du secteur. Or il s'avère que ces solutions sont pour la plupart énoncées dans la VMA, vision développementaliste à laquelle l'ITIE apporte un complément en matière de transparence.

##### **4.1. La VMA prescrit des directives pour une exploitation plus profitable des ressources du sous-sol**

La plupart des minerais africains sont exportés à l'état brut, sous forme de concentrés ou de métaux sans aucune transformation importante en aval en termes de valeur ajoutée. La demande accrue des produits de base notamment par les pays émergents en particulier les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) a renforcé ces exportations brutes et de concentrés de minerais. Cependant, des questions majeures demeurent quant à la mobilisation des ressources de développement à partir de l'exploitation effrénée de ces ressources minières et pétrolières. Ces questions portent sur l'amélioration de la gouvernance minière, l'inclusion des populations locales, le développement des chaînes de valeurs et leur intégration dans les économies locales, la prise en charge des impacts environnementaux et sociaux des activités extractives, le développement de la petite mine, la dimension genre de l'activité et le rôle de l'économie minière dans la consolidation de la paix.

La VMA qui est le fruit d'un long processus et d'efforts consentis à l'échelle continentale pour la mise en place de cadres de régulation en faveur d'une meilleure valorisation des ressources minières, apporte des solutions à la majeure partie de ces questions. Il suffit tout simplement pour chaque pays de se les approprier.

La VMA constitue en effet une innovation majeure, à l'échelle continentale, dans la manière de concevoir les orientations de la politique minière et la contribution du secteur minier au développement local et national. Elle vise entre autres à stimuler une forte croissance économique et le développement à travers la maximisation des opportunités offertes par le patrimoine de ressources minières et pétrolières. Ses principaux objectifs sont : la contribution du secteur minier à l'amélioration de la croissance économique et du développement durable (ii) la prise en compte des attentes des communautés riveraines des entreprises minières, (iii) la contribution des entreprises minières au développement des localités hôtes, (iv) la promotion de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) (v) la protection de l'environnement et des droits humains, (vi) la promotion de la transparence et de l'accès du public à l'information, (vi) la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence et (vii) la garantie de l'équité sociale dans le secteur minier.

Il s'agit d'une vision développementaliste du secteur minier, qui s'oppose à la vision rentière actuellement pratiquée par la majorité de pays, vision dont la mise en œuvre passe par l'affermissement du secteur grâce à l'optimisation de ses interactions avec les autres segments des économies nationales.

On pourrait dire que la VMA a servi de socle pour l'adoption de la position africaine sur l'agenda 2030 des Nations Unies, car elle prescrit des directives face aux déficits de l'ensemble des trois piliers fondamentaux du développement durable (social, économique et environnemental).

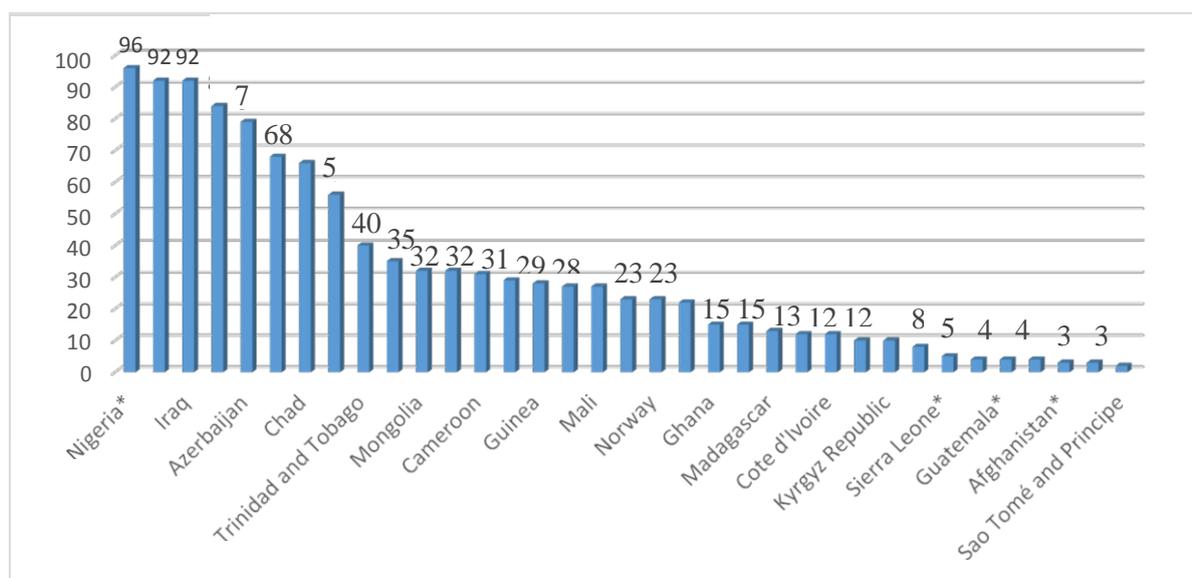
## **4.2. L'ITIE prescrit une norme pour la transparence dans les industries extractives**

L'ITIE de par ses principes, complète et approfondit les prescriptions de la VMA au plan de la transparence, d'autant plus que la VMA mentionne expressément la nécessité pour les pays africains d'adhérer à cette initiative internationale. L'ITIE est le fruit d'un processus qui a été amorcé depuis son annonce par le Premier Ministre Tony Blair à l'occasion du Sommet mondial sur le Développement Durable tenu à Johannesburg en 2002. Elle fut officiellement lancée lors de la première Conférence plénière de 2003 tenue à Londres. Les principes devant présider à son opérationnalisation ont été adoptés au cours de cette conférence, et exigent aux pays adhérents de s'engager à observer un minimum de transparence à travers les déclarations de paiement des entreprises et des recettes qu'ils perçoivent. Pour atteindre les objectifs poursuivis lors de l'adoption des principes, les différentes parties prenantes de l'ITIE ont estimé opportun de mettre sur pied une nouvelle Norme ITIE publiée en 2013. En outre le rapport de la Commission pour l'Afrique du Sommet G 8 de Glen Eagles de 2005 recommandait aux pays africains de la mettre L'ITIE en œuvre<sup>3</sup>. En 2015, la norme de l'ITIE est mise en œuvre dans 48 pays, dont 31 ont obtenu le statut de pays conforme. Le graphe ci-dessous présente les revenus tirés par quelques pays adhérents de leur secteur extractif en pourcentage de leurs revenus totaux en 2012 (les chiffres avec un astérisque (\*) sont ceux de 2011).

---

<sup>3</sup> Voir : « <https://eiti.org/fr/a-propos/histoire-de-l-itie> »

**Figure 2: Pourcentage de revenus tirés des industries extractives par quelques pays adhérents**



Source : « <http://progrep.eiti.org/fr/2015/> »

L'essentiel des pays de la CEDEAO ont obtenu le statut de « pays conforme ». Sur un total de quinze pays (15) membres de la CEDEAO, dix (10) ont été déclarés « pays conformes » à la Norme ITIE. Cela représente un pourcentage de 67% des Etats membres de la CEDEAO. Le Sénégal est encore pays candidat (qui n'a pas encore été déclaré pays conforme) en attendant son Rapport de 2015. Par contre des pays comme la Guinée Bissau, le Bénin et le Cap vert ne sont ni pays conformes ni pays candidats. Le tableau 3 ci-dessous fournit les années au cours desquelles les différents pays de la CEDEAO ont bénéficié du statut de pays conformes ou candidat à l'ITIE.

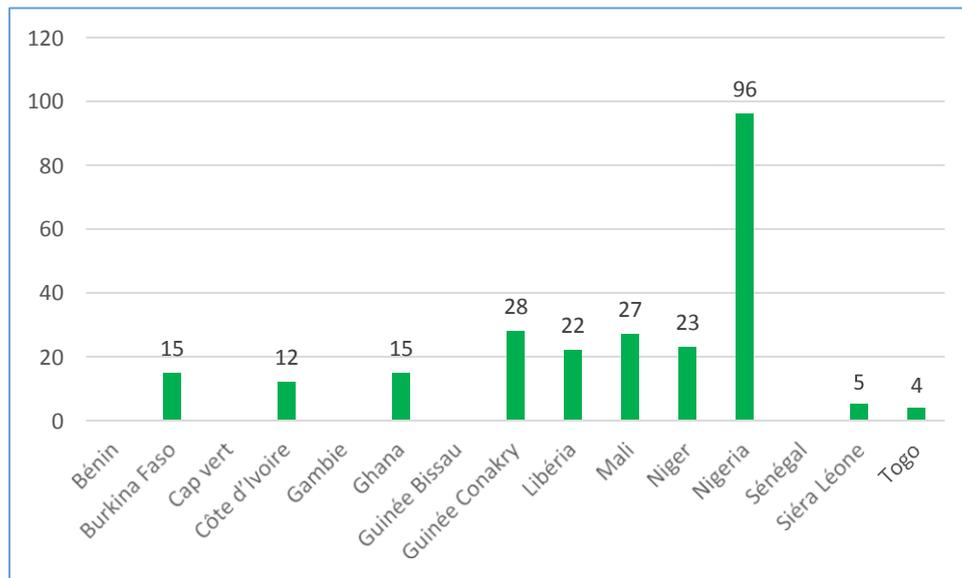
**Tableau 3: Statut des Etats membres de la CEDEAO**

Pays	Statut par rapport à ITIE	Depuis (année)
Bénin	Pays non-adhérent	
Burkina Faso	Pays conforme	2013
Cap vert	Pays non-adhérent	
Côte d'Ivoire	Pays conforme	2013
Gambie	Pays non-adhérent	
Ghana	Pays conforme	2010
Guinée Bissau	Pays non-adhérent	
Guinée Conakry	Pays conforme	2014
Libéria	Pays conforme	2009
Mali	Pays conforme	2011
Niger	Pays conforme	2011
Nigeria	Pays conforme	2011
Sénégal	Pays candidat	2013
Siéra Léone	Pays conforme	2014
Togo	Pays conforme	2013

Source: « <https://eiti.org> »

Dans la plupart des pays de l'ITIE, les revenus tirés de l'extraction des ressources naturelles représentent une part significative de leurs revenus financiers. La figure 3 ci-dessous montre l'importance des ressources du sous-sol dans les revenus de quelques pays de la CEDEAO (en pourcentage de leurs revenus totaux en 2012).

**Figure 3 : Revenus des ressources minières et pétrolières des pays adhérents à l'ITIE en % du total des revenus du pays**



Source : graphe obtenu à partir des données fournies par l'ITIE. « <http://progrep.eiti.org/fr/2015/> », site accédé le 05/02/2016.

Toutefois, le fait d'être pays conforme ne signifie pas être exempt de tout reproche quant à la transparence et à la gestion équitable des revenus issus de l'exploitation minière.

En effet, la mobilisation des ressources tirées de l'exploitation minière et pétrolière serait bien plus importante si les pays appliquaient scrupuleusement les prescriptions de la VMA. Car les pays membres de la CEDEAO ont adhéré à cette initiative qui prône une activité minière gage de développement durable aux échelles locale, nationale et continentale. Par conséquent, ils doivent prendre un certain nombre de dispositions pour la concrétisation de leurs engagements. Les principes, exigences et recommandations de cette vision doivent être intégrés dans les outils, plans, programmes et politiques de développement et dans la réglementation des pays membres. Or ce n'est pas toujours le cas.

Parmi les quinze pays de la CEDEAO, seuls quatre pays ont adopté une nouvelle politique minière basée sur la Directive de la CEDEAO et/ou sur la VMA, depuis l'adoption de la VMA en 2009. Plusieurs pays avaient entamé le processus de révision de leur politique minière mais en 2015 on constate que seuls le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et, la Guinée Bissau sont parvenus à finaliser le processus d'adoption d'une nouvelle politique minière ou d'un nouveau code minier. Les pays comme le Togo, la Sierra Léone, le Niger et le Sénégal ont entamé le processus mais sans qu'il aboutisse avant la période de la présente étude. Pour changer cette situation, il est impérieux de lever les contraintes qui retardent la domestication de cet initiative pourtant voulue par les plus hauts dirigeants africains.

### 4.3. Lever les contraintes et les défis majeurs pour appliquer la VMA

Malgré les diverses opportunités qui s'offrent à l'Afrique de l'Ouest de transformer structurellement son économie en prenant appui sur son secteur minier, plusieurs contraintes et défis existent encore. Quelques-uns sont listés ci-après.

**Le manque de volonté politique :** c'est la contrainte majeure qu'il est absolument nécessaire de lever, afin de surmonter les principaux défis qui empêchent la domestication de la VMA par les Etats. Comme indiqué ci-dessus, seuls quatre pays de la sous-région ont révisé leur politique et/ou code minier(e) depuis 2009 en prenant en compte quelques-unes des prescriptions de la VMA.

**Le manque d'infrastructures et l'enclavement :** Les projets miniers nécessitent des investissements lourds et sont généralement localisés dans des régions reculées et les plus enclavées des pays. La viabilité et la rentabilité des opérations minières sont liés à plusieurs paramètres tels que le transport, les coûts opératoires, le cours de la matière première et les taxes et impôts payés à l'Etat. Le manque d'infrastructures occasionne des coûts additionnels si le projet requiert leur réalisation, et les Etats n'en ont généralement pas les moyens. La réalisation de certains projets peut être retardé ou même être compromise à cause de ces paramètres importants.

**Le manque ou l'insuffisance d'énergie :** la majeure partie des pays ouest africains n'arrivent pas à répondre aux besoins en énergie domestique des ménages et des entreprises. La fourniture d'électricité en quantité et en qualité voulue est souvent problématique compte tenu du dysfonctionnement systémique des installations liées à la faiblesse des capacités de production des centrales électriques.

**L'absence de politique pour soutenir le contenu local:** vu la faiblesse des redevances minières payées aux Etats, le seul paramètre qui pourrait aider à retenir plus de valeurs issues de l'extraction des ressources minérales est d'augmenter le contenu local dans la chaîne de valeur minière. Ceci est possible à travers des politiques privilégiant les fournisseurs locaux de biens et services, en encourageant les entreprises minières nationales et en renforçant leur capacité pour qu'elles deviennent plus compétitives et plus fortes face à la concurrence des entreprises du Nord. Malheureusement, ces politiques sont restées marginales et les efforts fournis par les pays en vue de créer des liens (en amont, en aval) avec les grands projets d'exploitation minière restent faibles.

**L'incapacité à industrialiser en transformant sur place les minerais bruts :** l'Afrique de l'Ouest a un faible taux d'industrialisation. Or la valeur du minéral augmente généralement à chaque étape sa transformation vers un produit fini.

**D'autres tares et défis sont à signaler :** la faiblesse des capacités des Etats en technique de négociation de contrats miniers ; les politiques d'incitation des investisseurs trop généreuses (exemple congé fiscal); la faible capacité financière des acteurs locaux; la déscolarisation et le travail abusif des enfants qu'entraînent les exploitations minières artisanales et à petite échelles; l'absence de qualification et l'insuffisance de stratégies de renforcement de capacités; la faiblesse en expertise géologiques et financière lors des négociations des contrats miniers ; la faiblesse des capacités des ressources humaines en technique géologique et exploratoire; les

dégâts causés à l'environnement et la faible contribution de l'exploitation minière au développement durable à l'échelle locale et nationale.

En définitive il semble que les pays de la CEDEAO sont confrontés à un cercle vicieux dans la mesure où certains des défis et contraintes ci-dessus ont été le motif du lancement des initiatives telles que l'ITIE et la VMA. Conçues pour apporter des réponses à ces défis, la mise en œuvre de ces initiatives demeure plombée par ces derniers. Ces contraintes révèlent que même si l'essentiel des Etats membres de la CEDEAO ont le statut de pays conforme à la Norme ITITE, il reste à consentir davantage d'efforts pour que l'exploitation minière contribue plus au financement du développement des pays dans l'équité sociale. Il est donc indispensable de mener des actions susceptibles de lever ces contraintes et surmonter les défis. La VMA prescrit les mesures à prendre et les Etats gagneraient à se l'approprier.

## 5. Conclusion et recommandations

La VMA et la Norme ITIE 2013 ont été conçues pour résorber des problèmes de types différents, par des acteurs différents et destinées à des échelles d'applications différentes, il n'en demeure pas moins qu'elles partagent des objectifs identiques à maints égards. Elles se complètent et visent ensemble: (i) la contribution du secteur minier à l'amélioration de la croissance économique et du développement durable à l'échelle nationale, (ii) la prise en compte des attentes des communautés riveraines des entreprises minières, (iii) la contribution des entreprises minières au développement des localités hôtes, (iv) la promotion de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) (v) la protection de l'environnement et des droits humains, (vi) la promotion de la transparence et de l'accès du public à l'information, (vi) la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence et (vii) la garantie de l'équité sociale dans le secteur minier.

Il apparaît ainsi qu'un alignement des stratégies/politiques, lois et code(s) d'exploitation minière des Etats aux directives internationales, notamment aux prescriptions de la VMA et de l'ITIE, contribuerait à une exploitation plus profitable des ressources naturelles, en même temps qu'à l'amélioration de la croissance économique et à l'atteinte du développement local et national des pays d'Afrique de l'Ouest. Une telle avancée serait de nature à améliorer sensiblement la gouvernance du secteur, et à protéger les économies ouest africaines de l'exploitation abusive de leurs ressources minières, afin que les pays puissent en tirer le maximum de ressources pour financer leur développement, de sorte à être au rendez-vous de l'agenda 2030 des nations Unies en réalisant à cette échéance les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce faisant les pays ouest africains seraient tout aussi bien en mesure de mettre en œuvre l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

La CEA travaille depuis 2011 pour amener chaque pays africain à devenir un « État développementiste<sup>4</sup> » (CEA, 2011). Dans cette logique, l'analyse qui précède nous amène à faire les recommandations suivantes :

---

<sup>4</sup> L'efficacité d'un État développementiste dans la promotion de la transformation économique découle de sa capacité à promouvoir une allocation plus équitable et plus efficace des ressources, et de son aptitude à concevoir et à appliquer la politique ainsi que de sa coordination étroite des institutions (CEA, 2011).

### **A l'endroit de l'UA et de la CEDEAO:**

- Accompagner et appuyer de manière conséquente les pays membres dans l'appropriation de la VMA
- Réfléchir sur le dispositif le plus approprié pour le suivi de la mise en œuvre de la VMA ;
- La nécessité d'intensifier les actions de communication et de sensibilisation sur ces initiatives auprès des Etats ;
- Encourager tous les pays membres à adhérer à l'ITIE.

### **A l'endroit de Etats membres**

- Désigner une institution nationale pour la communication et la sensibilisation sur la VMA et sa mise en œuvre;
- Diligenter le processus de révision des politiques/lois minières (si ce n'est pas fait), en vue de les aligner sur les directives de la VMA et la norme de l'ITIE;
- Evaluer les capacités et les besoins des structures du pays pour une meilleure mise en œuvre de la VMA, de la Norme ITIE et;
- Renforcer les capacités humaines, matérielles et financières des structures en charge de la mise en œuvre de la VMA et de l'ITIE ;

## Bibliographie

- AfDB, AUC & ECA, 2015. African Statistical Year Book 2014.
- British Geological Survey, 2015. World Mineral Production 2009-2013, Nottingham. Burkina Faso, 2015. Loi N° 036-2015/CNT portant Code minier.
- CEA, 2011. Rapport Economique sur l'Afrique 2011 : Gérer le développement: Le rôle de l'État dans la transformation économique, Addis Abeba, 2011.
- CEA, 2013. Rapport Economique sur l'Afrique, 2013 : Tirer le plus grand profit des produits de base africains, Addis Abeba, 2013.
- CEDEAO, 1993. Traité Révisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), signé le 24 Juillet 1993.
- CEDEAO. Soixante deuxième Session ordinaire du Conseil des Ministres. Directives C/DIR3/05/09 sur l'harmonisation des Principes directeurs et des Politiques dans le Secteur Minier, Abuja 2009
- Code minier communautaire.
- Côte d'Ivoire, 2014. Loi N° 2014-138 du 24 Mars 2014 portant Code minier de la Guinée, 2011. Loi L/2011/006/CNT du 9 Septembre 2011 portant Code minier ITIE, 2013. Norme ITIE 2013. "<https://eiti.org>".
- IUCN-PAPACOb, 2011. Evolution du secteur minier en Afrique de l'Ouest et son impact sur le secteur de la conservation. Rapport N° 10.
- PROPARCOa, 2011. Le Secteur Minier, un Levier de Croissance pour l'Afrique ? Secteur Privé Développement numéro 8 - janvier 2011.
- Rapport d'examen africain sur l'exploitation minière, 27 - 30 octobre 2009 RIST, Gilbert, 2009. Dans Revue française de science politique 2009/1 (Vol. 59).
- UEMOA 2003. Code minier communautaire. Règlement n°18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003.
- UA, 2009. Vision du Régime Minier de l'Afrique, Février 2009. "<http://www.africaminingvision.org>".

## ANNEXE 1

### Contribution du secteur extractif au PIB des différents pays de l'Afrique de l'Ouest

Pays	Année	PIB (millions de dollars US)	PIB du Secteur minier (Millions de dollars US)	Part du secteur minier au PIB
Bénin	2010	6 566	15	0,23
	2011	7 304	16	0,21
	2012	7 558	17	0,22
	2013	8 416	18	0,22
Burkina Faso	2010	9 221	564	6,12
	2011	10 405	1 066	10,24
Cap vert	2010	1 666	8	0,47
	2011	1 866	97	5,18
	2012	1 784	9	0,48
	2013	1 836	12	0,66
Cote d'Ivoire	2010	20 526	2 060	10,04
	2011	23 856	3 042	12,75
	2012	27 468	2 002	7,29
	2013	37 125	2 120	5,71
Gambie	2010	961	36	3,77
	2011	939	28	3,08
	2012	942	23	2,50
	2013	1 001	21	2,18
Ghana	2010	32 123	4 117	12,82
	2011	38 673	2 665	6,89
	2012	39 457	3 029	7,68
	2013	41 279	0	0,00
Guinée	2010	4 780	1 038	21,72
	2011	4 951	1 046	21,15
	2012	5 639	1 086	19,27
	2013	6 619		0,00
Guinée Bissau	2010	987	0,38	0,04
	2011	919	0,16	0,02
	2012	1 049	0,18	0,02
Libéria	2010	1 292	-	0,02
	2011	1 545	-	0,02
	2012	1 774	-	0,02
	2013	2 248	1	0,02
Mali	2010	9 412	597	6,34
	2011	10 658	688	6,45
	2012	10 264	840	8,18
	2013	11 046	782	7,08
Mauritanie	2010	3 611	1 103	30,55
	2011	4 062	1 350	33,24
	2012	3 931	1 072	27,28
	2013	4 532	1 264	27,88
Niger	2010	5 712	423	7,41
	2011	6 387	434	6,80
	2012	6 748	674	9,99
	2013	7 200	782	10,85
Nigéria	2010	364 505	53 264	14,61
	2011	410 492	70 976	17,29
	2012	453 786	72 962	16,08
	2013	520 065	72 068	13,86
Togo	2010	3 169	84	2,64
	2011	3 742	113	3,01
	2012	3 868	158	4,09
	2013	3 869	159	4,10
Sénégal	2010	12 942	245	1,90
	2011	14 386	278	1,93
	2012	14 050	384	2,73

	2013	13 641	0	
Siéra Léone	2010	2 475	94	3.82
	2011	2 805	122	4.34
	2012	3 746	421	11.25
	2013	5 119	723	14.13

*(Source des données : World Mineral Production 2009 – 2013 et African Statistical Year book (2014))*